Terrorisme : l’impôt révolutionnaire kurde en France

29/08/2012 à 9h22

En 24 heures, la PJ a intercepté des Kurdes suspectés de vouloir abattre un entrepreneur dracénois refusant de se soumettre à leur racket

Un entrepreneur varois aurait peut-être été abattu sans cette opération de police, conduite en urgence vendredi dans les Bouches-du-Rhône. L’intervention, pilotée par le parquet antiterroriste de Paris, a mobilisé d’importants effectifs de la direction interrégionale de la PJ de Marseille et de son antenne de Toulon.

La veille seulement, les policiers avaient eu connaissance d’un projet de meurtre visant un entrepreneur du BTP varois, domicilié à Draguignan. Ce dernier, d’origine kurde, refusait de s’acquitter de « l’impôt révolutionnaire » réclamé par une cellule marseillaise du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), le fameux groupe terroriste sécessionniste, en conflit armé avec la Turquie.

Course-poursuite sur l’A8

Face au refus du Dracénois de se soumettre au racket, une expédition punitive est programmée.

Les policiers ont rapidement mis en place une filature au départ de Marseille. Trois membres présumés du PKK ont d’ailleurs été interpellés dans la cité phocéenne. Les deux autres suspects ont été interceptés au volant de leur voiture au péage de La Barque à Aix-en-Provence. « Ils ont été interceptés à l’issue d’une course-poursuite sur l’autoroute. Sans doute se sont-ils rendu compte qu’ils étaient suivis », précise une source judiciaire.

Le parquet de Paris considère que le tandem se rendait à Draguignan. Un « revolver chargé a été retrouvé, il s’agit

bien d’une tentative d’assassinat. »

Transférés à Paris

Les cinq suspects basés à Marseille sauf pour l’un d’entre eux, originaire d’Allemagne, ont été déférés à Paris lundi soir. Âgés de 20 à 30 ans environ, ils ont été mis en examen par les juges antiterroristes Thierry Fragnoli et David Benichou pour « tentative d’assassinat en relation avec une entreprise terroriste », « association de malfaiteurs », « financement d’une entreprise terroriste » et « transport et détention d’armes ». Un seul a été placé sous contrôle judiciaire, les autres ont été écroués.

Corse Matin